



Paris, le 24 avril 2023

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2023 et mis en œuvre sur délégation du Directoire du 24 avril 2023

Le présent descriptif est établi en application des dispositions des articles 241-1 et 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Date de l'Assemblée générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions et de mise en œuvre.

L'autorisation d'achat par la société de ses propres actions a été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2023 (vingt-quatrième résolution). Elle est mise en œuvre sur délégation du Directoire du 24 avril 2023.

2. Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement.

Au 24 avril 2023, le nombre d'actions détenues directement ou indirectement est de 77 151 982¹ soit 7,00 % du capital social.

3. Répartition par objectifs des titres détenus directement.

Au 24 avril 2023, l'affectation des actions détenues s'établit comme suit :

Annulation d'actions	72 956 593
Couverture de plans d'actions de performance	3 954 686
Opérations d'actionnariat salarié	240 238

4. Objectif du programme de rachat

Le présent programme de rachat a pour objectif d'acquérir, en fonction des conditions des marchés, 3 000 000 actions soit 0,27 % du capital social au 24 avril 2023, en vue de procéder, le cas échéant, à des cessions aux salariés ou aux mandataires sociaux des sociétés du groupe Vivendi adhérant au plan d'épargne groupe ou au plan d'épargne groupe international de Vivendi.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 4.2 du Règlement délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission européenne relative à l'autorisation d'acquisition d'actions propres en période

¹ Dont 465 actions détenues par une filiale de Vivendi SE.

de fenêtre négative, il est précisé que les modalités spécifiques de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement au titre d'un mandat irrévocable et indépendant pour la réalisation des achats, et
- mise en œuvre à compter du 25 avril 2023 et pour une durée initiale expirant le 26 juillet 2023.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat.

Au 24 avril 2023, le capital social s'élève à 6 065 810 949,00 euros, divisé en 1 102 874 718 actions.

L'Assemblée générale a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique de 110,2 millions d'actions.

Le prix maximum d'achat fixé par l'Assemblée générale a été fixé à 16 euros par action.

Le Directoire du 24 avril 2023 a limité la mise en œuvre du présent programme à 0,27 % du capital, représentant 3 000 000 actions, hors prise en compte du nombre d'actions déjà détenu (Cf. § 7).

6. Durée du programme de rachat

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 24 avril 2023 soit jusqu'au 23 octobre 2024.

7. Bilan du précédent programme de rachat (2022-2023)

Dans le cadre du précédent programme, la société n'a racheté aucune de ses propres actions, sur le marché.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2022 (vingt-troisième résolution), le Directoire a annulé, le 16 janvier 2023, 5 687 132 actions auto-détenues², représentant 0,51 % du capital, en application de l'article L. 22-10-62 (anciennement L. 225-209) du Code de commerce.

Au 24 avril 2023, la société détient directement 77 151 517 de ses propres actions, soit 7,00 % du capital social à cette date.

Flux bruts cumulés des transferts du 9 mars 2023

	Transferts ⁽¹⁾
Nombre de titres	1 041 049
Prix moyen unitaire en euros (valeur comptable)	23,84
Montant cumulés en euros	24 813 924

⁽¹⁾ Transfert en faveur de certains bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions de performance.

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 84 349 199³

8. Positions ouvertes sur produits dérivés : Néant.

² Ces 5 687 132 actions ont été rachetées sur le marché dans le cadre du programme de rachat d'actions 2020-2021.

³ Dont 5 687 132 actions annulées sur décision du Directoire du 16 janvier 2023 (Cf. § 7), 40 903 458 actions annulées sur décision du Directoire du 26 juillet 2021 et 37 758 609 actions annulées sur décision du Directoire du 18 juin 2021.